

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Projet « Fruits en ville » : conception et mise en œuvre d'un verger expérimental périurbain à Sainte-Marthe (Marseille).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du projet de verger maraîcher expérimental "Fruits en ville" conduit en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

- d'allouer un total de subvention de fonctionnement de :
 - 97 234 € à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour le suivi et l'animation du projet de 2020 à 2023;
 - 3 483,08 € à M. Lionel GARNERONE pour le suivi technique du projet de verger maraîcher de 2021 à 2023,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions jointes au rapport.

La dépense correspondante, d'un montant total de 100 717,08 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**